

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024  
CONVOCAION EN DATE DU 29 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 10/02/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ADIMI Karim

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme STIEVENARD Karine donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à M. SION Michel, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, M. DUHEM Christian donne pouvoir à Mme TROIA Laure, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse

Membres absents : MM. CLOET Geoffrey et PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : M. Michel SION

**OBJET : Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu la délibération du 12 décembre 2023 portant modification du tableau des emplois permanents ;

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des emplois communaux afin de tenir compte de l'évolution de la structure des effectifs et de répondre aux nécessités de services ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE de CRÉER :**

1. à temps complet :

- 2 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'attaché

2. à temps non complet : 3 postes d'adjoint technique à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

**FIXE** en conséquence le tableau des emplois communaux permanents comme suit :

<b>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>			
Grades	Effectifs budgétaires	Modification du tableau	Situation nouvelle
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1		
Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	2		
Attaché	2	1	3
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4		
Rédacteur	1		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8		
Adjoint administratif	4		
<i>Sous-total</i>	<b>29</b>	<b>+1</b>	<b>30</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		
<i>Sous-total</i>	<b>2</b>		<b>2</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	8		
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	2		
<i>Sous-total</i>	<b>10</b>		<b>10</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		
Agent de maîtrise principal	3		
Agent de maîtrise	2		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13		
Adjoint technique	12	+2	14
<i>Sous-total</i>	<b>41</b>	<b>+2</b>	<b>43</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		
Educateur des APS	1		
<i>Sous-total</i>	<b>3</b>		<b>3</b>
<b>TOTAL emplois temps complet</b>	<b>85</b>	<b>+3</b>	<b>88</b>

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Grades	Effectifs Budgétaires	Durée hebdo.	Modification du tableau	Situation nouvelle
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	13 h 00		
<i>Sous-total</i>	<b>1</b>			<b>1</b>
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	3 h 00		
	2	3 h 30		
	1	4 h 00		
	1	5 h 30		
	1	6 h 00		
	1	7 h 00		
	1	8 h 00		
	1	8 h 30		
	1	15 h 00		
<i>Sous-total</i>	<b>10</b>			<b>10</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17 h 30		
	1	20 h 00		
<i>Sous-total</i>	<b>2</b>			<b>2</b>
Adjoint d'animation	2	15 h 00		
	1	23 h 45		
<i>Sous-total</i>	<b>3</b>			<b>3</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	26 h 45		
<i>Sous-total</i>	<b>1</b>			<b>1</b>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h 00		
	1	27 h 30		
	1	27 h 00		
	4	26 h 45		
	2	26 h 00		
	1	25 h 00		
	2	24 h 00		
	3	23 h 00		
	3	22 h 00		
	4	17 h 30		
<i>Sous-total</i>	<b>22</b>			<b>22</b>
Adjoint technique	1	29 h 30		
	2	27 h 30		
	1	26 h 00		
	1	24 h 15		
	1	24 h 00		
	3	23 h 00		
	3	22 h 00		
	13	17 h 30	+3	16
<i>Sous-total</i>	<b>25</b>		<b>+3</b>	<b>28</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur des APS	1	26 h 30		
<i>Sous-total</i>	<b>1</b>			<b>1</b>

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30		1
<i>Sous-total</i>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Educateur Territorial de Jeunes Enfants	1	17 h 30		
<i>Sous-total</i>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>TOTAL emplois temps non complet</b>	<b>67</b>		<b>+3</b>	<b>70</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	Effectifs Budgétaires	Modification du tableau	Situation nouvelle
	<b>152</b>	<b>+6</b>	<b>158</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.332-14 relatif à la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, à recruter sur tous les postes permanents, des agents contractuels en cas de recherche infructueuse. Leur rémunération sera calculée en référence à un indice de la grille de rémunération du grade déclaré en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice mais aussi des diplômes détenus par les candidats et leur expérience professionnelle.

**RAPPELLE** que pour assurer les cours de musique et de danse de l'école municipale et conformément aux dispositions de l'article L332-8 5° :

- Les postes à temps non complet inférieurs à 10 h 00 hebdomadaires du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique sont ouverts au recrutement de contractuels pour une durée d'un an renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans.
- A l'issue de cette période de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra remplir au minimum les conditions de diplômes nécessaires au recrutement par concours des titulaires. A défaut de candidatures répondant aux critères précités pourront, le cas échéant, être recrutés des agents bénéficiant d'une expérience significative dans la discipline concernée afin d'assurer la continuité du service.
- L'agent non titulaire sera rémunéré au premier échelon de l'échelle indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ADIMI Karim, Mme STIEVENARD Karine pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles, Mme GUIOT Christelle pouvoir remis à M. SION Michel, M. PUPILLI Pascal pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique, Mme DI GIULIO Cécile pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie, M. DUHEM Christian pouvoir remis à Mme TROIA Laure, M. ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
 POUR EXTRAIT CONFORME,  
 Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Michel SION.

